



Protéger la nature ? Oui, mais laquelle ?

Christian LÉVÊQUE

Membre de l'Académie d'agriculture de France.

Manuscrit révisé le 15 septembre 2017 - Publié le 28 septembre 2017

Résumé : Ce que nous appelons nature est une co-construction entre des processus spontanés et les activités humaines qui ont modifié les systèmes écologiques dans lesquels nous vivons et qui nous fournissent des ressources et des services au travers d'un certain nombre d'usages. Pourtant nos programmes de restauration écologique agissent comme s'il existait une nature vierge et intrinsèque que nous devrions préserver comme telle des exactions de l'homme. Différents groupes de pression (militants, scientifiques, usagers) essaient chacun d'imposer leur point de vue sur ce que devrait être la nature, en proposant une démarche essentiellement sectorielle, centrée sur l'objet nature, et sur la base de discours alarmistes. La composante sociale des relations homme-nature est marginalisée par ces groupes de pression, alors que les citoyens ont des attentes et un vécu bien différents. En particulier s'ils apprécient la nature, ils ont aussi appris à s'en méfier et à lutter contre les éléments naturels et les espèces qui nuisent à leur bien-être. On engage ainsi le pays dans une politique environnementale jacobine, sectorielle, et virtuelle qui fait fi des particularités locales (la contingence), de la gouvernance (participation des citoyens), et de la prospective (regard sur le futur dans un monde qui change).

Mots clés : approche systémique, biodiversité, nature hybride, paysages, politiques de conservation et de restauration, prospective, systèmes anthropisés.

Abstract : What we call nature is a co-construction between spontaneous processes and the human activities which modified the ecological systems that provides us resources and services through a certain number of uses. However our restoration programs deal with the illusion that a virgin and intrinsic nature exists, which should be preserved as such from man's exactions. Various lobbies (environmental activists, scientists, users) try each one to impose their view on what should be nature, by proposing a primarily naturalistic approach and an alarmist talk. The social component of man-nature relationships is usually marginalized by these lobbies while the expectations of the citizens and their daily life are quite different. If they appreciate nature, they also learned to be suspicious and to protect themselves from the natural elements and species which harm their well-being. One thus engages the country in an environmental jacobine, sectoral and virtual policy which ignores local characteristics (the contingency), governance (participation of the citizens), and foresight (glance on the future in a changing world).

Key words : biodiversity, conservation and restoration policies, foresight, hybrid nature, landscapes, man-made systems, systemic approach.

S'il est un terme «piégé», c'est bien celui de nature. De prime abord il semble aller de soi, couler de source, comme dans l'expression « c'est tout naturel ». En fait il est surchargé de perceptions, de représentations, de connotations qui font que la nature des uns n'est jamais vraiment celle des autres, que la nature d'hier n'est pas toujours celle d'aujourd'hui et que la nature d'ici n'a pas grand-chose à voir avec celle d'ailleurs. (Arnoud & Glon, 2006).

Il est courant, dans les milieux conservacionnistes, d'accuser l'homme de détruire la nature, mettant ainsi en danger l'avenir de la planète et de l'humanité, selon un argumentaire bien établi. Ceux qui tiennent ce discours anxigène affichent une vision manichéenne et bucolique de la nature, feignant d'ignorer que nos sociétés se sont construites dans une lutte perpétuelle contre les éléments naturels, contre les nuisances, et contre les maladies que cette « bienveillante nature » ne manque pas de prodiguer. Les plus engagés nous parlent d'une nature qui se porterait beaucoup mieux en l'absence de l'homme ce qui, de manière subliminale, laisse penser que l'homme est un intrus. On appréciera d'ailleurs tout l'amour du prochain qui se dégage de cette citation de Jean Dorst : « *L'homme est apparu comme un ver dans un fruit, comme une mite dans une balle de laine, et a rongé son habitat, en sécrétant des théories pour justifier son action* ».

En réalité, la nature (on parle surtout de biodiversité aujourd'hui) est un concept¹ qui ne fait pas l'objet de définition consensuelle, et que chacun interprète de manière différente selon son vécu, sa culture, ses attentes. Une démarche scientifique voudrait que l'on réfléchisse, sans a priori négatif, aux différentes implications des rapports homme/nature dans le contexte ouest européen qui est le nôtre. Car, pour des raisons éthiques, esthétiques ou émotionnelles, on peut comprendre que l'on cherche à protéger d'autres espèces et un environnement familier. Mais il faut pour cela reconnaître que l'homme est un élément constitutif de cette nature qui, en Europe, n'est plus depuis longtemps une nature vierge mais une nature hybride, le produit d'une co-construction parfois à bénéfices réciproques. S'il y a des exemples de « dégradation » de la nature, il existe aussi de nombreux exemples de success-stories sur lesquelles on pourrait s'appuyer pour éclairer les prises de décisions. Ce n'est pas apparemment la ligne adoptée par nos politiques qui engagent le pays dans une démarche normative et contraignante, fortement influencée par le dogme selon lequel l'homme détruit la nature.

Ainsi, la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la nature, des paysages et de la biodiversité, au-delà d'un langage pseudo-guerrier, soulève une question de fond : celui des objectifs à atteindre. Quelles natures et quels paysages voulons-nous reconquérir ? Sans surprise, elle évite soigneusement de le préciser car, bien évidemment, ce n'est objectivement pas possible. Le terme biodiversité est un mot valise, un slogan qui n'a pas de définition scientifique. Par défaut, la loi nous propose un patchwork de mesures, sans fil rouge ni explications sur la philosophie qui servira de guide en matière de protection de la nature. À sa lecture on se rend compte néanmoins qu'elle est issue du courant conservacionniste pour qui la nature, bonne et généreuse, est mise en danger par l'action de l'homme, et qu'il est donc nécessaire de la protéger de cet agresseur. D'où des mesures coercitives en vue de mettre au pas les agriculteurs qui devront obtempérer aux ordres d'un comité dans lequel ils ne sont pas représentés (ou si peu) alors que ce sont les acteurs essentiels de la gestion du territoire. Quant aux citoyens, ils sont eux aussi marginalisés alors que les directives européennes insistent sur la notion de gouvernance participative. Pourtant, les attentes des citoyens sont souvent bien différentes des politiques de conservation élaborées par les technocrates et les conservacionnistes.

¹ Idée générale et abstraite que se fait l'esprit humain d'un objet de pensée concret ou abstrait, et qui lui permet de rattacher à ce même objet les diverses perceptions qu'il en a, et d'en organiser les connaissances (selon le Larousse).

La perception de la nature par les citoyens ne se fonde pas seulement sur la connaissance accumulée, elle fait aussi appel à bien d'autres éléments tels que le vécu, l'expérience individuelle, les émotions, etc. - Bronner G., 2003. L'empire des croyances. Paris, PUF.

Le point le plus critiquable est que la loi porte sur une « nature objet », c'est-à-dire les espèces et les habitats, en faisant fi de toutes les recherches en sciences sociales qui ont montré que c'est par le prisme des représentations que les citoyens voient et perçoivent leur environnement naturel. Pour ces derniers ce sont des critères d'ordre culturel, émotionnel, mais aussi ludiques et économiques, qui structurent leur perception de la nature (Mathieu & Jollivet, 1998; Micoud, 2005 ; Luginbuhl, 2012 ; Donadieu, 1998 ; Lévêque 2017 ; Larrère & Larrère, 2015 ; etc. pour ne citer qu'eux). Ce ne sont évidemment pas les mêmes critères que ceux avancés par les conservationnistes qui parlent de nature sauvage, de naturalité ou de zones protégées, autant de termes qui supposent implicitement que la protection de la nature passe par l'exclusion des hommes (Larrère, 1991).

De fait, pour les adeptes de l'écologie radicale, l'humanité est jugée corrompue et nuisible, et certains sont également enclins à stigmatiser le progrès et les innovations technologiques, accordant à la nature une valeur suprême. Sous une forme plus insidieuse, la mode pour ce qui est présenté comme « naturel », assimilé au bon et au beau par opposition à l'artificiel, participe à cette stigmatisation de l'impact de l'homme sur la nature.

Ces courants de pensée sont bâtis sur des croyances qui consistent à tenir pour vrai une idée, indépendamment des preuves et des faits. Et, parmi ces croyances ou idées reçues, il y a celle selon laquelle l'homme détruit la nature au point de susciter une sixième extinction de masse de la diversité biologique. Une autre est de laisser croire que les systèmes écologiques sont des ensembles structurés et en équilibre qu'il faut protéger dans leur intégralité. Il en résulte que beaucoup de politiques de protection et restauration écologique sont basées sur le mythe du retour à un état antérieur dit « non dégradé », c'est-à-dire non perturbé par l'homme ! Le mythe du paradis perdu en quelque sorte ... Et ce, en occultant l'évolution des paradigmes et le progrès des connaissances sur le fonctionnement des systèmes écologiques.

« Enfin, l'écologie contemporaine nous apprend que l'homme est aussi un « facteur biotique », qu'il est dans la nature et qu'il y est particulièrement actif. Certes nous avons vu l'écologie écosystémique reproduire le geste d'exclusion de l'homme. Elle le fit, en un sens, un être anti-nature, bouleversant, détruisant, perturbant les équilibres naturels. ... Mais les développements contemporains de cette discipline réinscrivent l'homme dans la nature. Il n'y a pas plus d'équilibre dans la nature que dans les sociétés. L'histoire de systèmes écologiques associe les perturbations naturelles aux perturbations anthropogènes » (Larrère & Larrère, 2009).

1. Quelques propos liminaires

Il y a quelques 65 millions d'années, un événement planétaire a rayé les dinosaures de la surface de la terre sur laquelle ils avaient régné très longtemps. Pour certains, cet événement a été qualifié de catastrophe écologique. Pour d'autres, ce fut un heureux événement et un heureux hasard, qui permit aux mammifères, puis aux hommes, de s'épanouir ... Les paléontologues nous disent également que 99 % des espèces (et peut-être plus..) qui ont existé sur terre ont disparu... Ou bien nous avons vécu dans un monde qui va de catastrophes en

catastrophes, ou bien c'est le processus normal de l'évolution que de tout à la fois faire émerger des espèces et d'en faire disparaître en permanence. Le paléontologue Neige (2015) a d'ailleurs observé qu'après les grandes crises d'extinction, la vie redémarrait de plus belle, avec exubérance. Les radiations évolutives² faisant suite aux grandes extinctions de masse ont été rapides et intenses, ce qui témoigne de la capacité de la vie à surmonter les événements et à se diversifier rapidement, à l'échelle géologique tout au moins. P. Neige note avec humour que l'entité fragile de cette histoire au long cours est l'homme...

À ce propos, il y a environ 10 millions d'années, une espèce de mammifère se mit à bourgeonner pour une raison inconnue, donnant naissance à différentes lignées, dont l'une aboutit aux singes et l'autre aux hominidés actuels... Il s'agit bien de lignées différentes et l'homme ne descend pas du singe comme certains opposants à Darwin l'ont laissé entendre pour discréditer ses théories... mais on continue de colporter cette contre-vérité qui reste bien ancrée dans l'imaginaire collectif. Et tout récemment, il y a eu la découverte étonnante selon laquelle plusieurs « espèces » d'hommes ont existé, et ont même pu se croiser ! Laissant ainsi penser, s'il en était besoin, que l'homme est une espèce parmi d'autres et qu'il fait partie intégrante de la diversité biologique. Une question vient alors à l'esprit : pourquoi *Homo sapiens* a-t-il remporté le concours ? Quoi qu'il en soit il semble que cette espèce soit la seule survivante du genre *Homo*, issue d'un phénomène de radiation évolutive...

Dans ces conditions l'écologie se doit de prendre en compte l'espèce humaine. Elle est, comme le suggérait Jean-Paul Deléage en 1991, « *la plus humaine des sciences de la nature* » car elle fait converger biologie, physique, et chimie organique, mais aussi économie et histoire pour une étude des interactions du vivant avec son milieu qui inclut l'homme en tant qu'être vivant et en tant qu'être social.

On aura compris que l'histoire de la vie est faite de ruptures, d'hécatombes, d'innovations, et d'adaptations, mais que le monde vivant a d'énormes capacités de survie ! On aura aussi compris que ce monde vivant et son environnement n'ont pas cessé de se modifier au cours du temps, et que la diversité biologique est le produit de ces changements. Certains se posent la question de savoir si ces changements sont de nature aléatoire, au hasard des mutations et des changements de l'environnement, ou si l'évolution poursuit un but sous l'œil attentif d'un pilote. On fait souvent référence aux philosophes grecs malgré le grand nombre d'idées fausses qu'ils nous ont léguées, dont la chaîne des êtres, qui classe le monde vivant sous la forme d'une pyramide, des êtres les moins évolués à la base, vers les plus évolués, Dieu étant au sommet. Cette chaîne des êtres renvoie à la question métaphysique, « y a-t-il un sens à l'évolution ? ». De fait, une grande partie de l'humanité pense toujours que ce monde a été créé par Dieu, que l'homme est le but ultime de l'évolution, et/ou que cette dernière va vers une complexification croissante (d'où le terme évolution). Le créationnisme sous diverses formes est toujours vivace (Baudouin & Brosseau, 2013), Les scientifiques, avec la théorie de l'évolution, proposent au contraire une explication mécaniste de l'évolution où hasard et nécessité jouent un rôle, en contestant la notion de « but ultime ».

² La radiation évolutive est une **évolution** rapide, à partir d'un **ancêtre commun**, d'un ensemble d'**espèces** caractérisées par une grande **diversité** écologique et morphologique.

Tout cela pour dire que les idées fausses ou les croyances (Bronner, 2003) sont omniprésentes quand il s'agit de porter un regard sur la nature, sa conservation, et la place de l'homme dans ce contexte ! La nature et la biodiversité ne sont pas que des objets techniques et « naturalistes », ce sont aussi des objets sociaux !

2. La nature c'est la campagne ?

Au sens strict, la nature c'est ce qui existe en dehors de l'homme, ce qui n'a pas été modifié et artificialisé par l'homme. Mais, de manière paradoxale, ce que nous appelons nature en France ce sont en réalité des paysages façonnés et construits par l'homme depuis des millénaires... en bref, nos paysages ruraux ! Comment en est-on arrivé là ?

Nous sommes passés « *d'une nature qui nous a faits à une nature que nous faisons* »
(S. Moscovici, 1972).

Selon A. Berque (2011), le sauvage, le rural et l'urbain ont constitué les trois pôles de la partition de l'espace et des paysages pendant des milliers d'années. Chez les peuples nomades d'avant l'agriculture, la notion de sauvage n'existait pas. Cet espace inhabité que Berque désigne sous le terme d'*érème*, était le seul monde qu'ils connaissaient.

Pour que la notion de « sauvage » émerge, il a fallu que s'ouvre un autre espace, la clairière, qui marque le début du rural. Dans l'histoire de l'empreinte humaine sur la nature, les campagnes sont d'abord apparues par mise en culture d'étendues incultes, aux dépens de la sylve « primitive » qui était l'habitat du « sauvage ». C'est à partir de cette partition de l'espace entre les champs et la forêt, autrement dit entre l'*écoumène* (le lieu habité) et l'*érème* (le sauvage) que notre représentation du monde a commencé de se développer.

Depuis le néolithique, et pendant des millénaires, le monde rural n'a pas cessé de gagner sur les forêts, désormais rejetées dans la sauvagerie. Ainsi, les campagnes (l'espace cultivé et habité) prennent progressivement de l'importance au détriment des étendues sauvages (la forêt, la montagne, la mer, le désert...). Dès la fin du Moyen-Âge, le « sauvage » désignait au sens propre ce qui est à l'état de nature ou qui n'a pas été modifié par l'action de l'homme, la nature « vierge » en quelque sorte. Par opposition à l'espace domestique qui est maîtrisé par l'homme, à proximité de son domicile, le sauvage est ce qui pousse ou est produit de manière spontanée, sans intervention humaine.

Les villes, apparues ultérieurement, se démarquent progressivement à leur tour des campagnes. Berque a mis le doigt sur le fait que si le sauvage a historiquement précédé la campagne et la ville, celui-ci n'existe qu'à partir du moment où il y a eu des campagnes, puis des villes. Ce serait donc à partir de la campagne, et plus tard de la ville, que se sont institués les espaces sauvages que pourtant nous croyons premiers.

A un certain moment, la ville a pris le dessus sur la campagne et l'*érème*. Quand elle s'est entourée de murailles elle s'est symboliquement coupée du monde rural et du monde sauvage. La limite ville/non-ville a cristallisé non seulement l'existence de deux mondes, mais elle matérialise aussi la distinction entre nature et culture. Et, dans ce processus, la différence entre l'espace cultivé et l'espace sauvage s'estompe. Autrement dit, la ville a « naturalisé » la

campagne en l'assimilant à l'éreème, c'est à dire au sauvage et à la nature. Elle en a fait ce lieu paradisiaque où l'homme trouverait la sérénité et le bonheur. Depuis ce temps, la campagne, c'est la nature. De fait, pour nombre de citoyens, la nature c'est ce qui n'est pas l'urbain, c'est l'espace dans lequel on vient se libérer du stress de la vie en ville.

« *L'environnement c'est la nature, et la nature c'est la campagne* » (Mathieu et Jollivet, 1989).

3. Le jardin ou la nature en ville

Encore un pas de plus en compagnie de Berque. Le jardin d'agrément symbolisant la nature a été inventé par les urbains. Car la ville n'a pas seulement inventé la nature, elle l'a idéalisée et elle l'a urbanisée. Deux grands types de jardins vont alors symboliser, en occident, les représentations que nous avons de la nature :

- Le jardin dit à la française avec un tracé géométrique, souvent symétrique, constitué de parterres, de bosquets et de bassins, jalonnés de statues et animés par des jeux d'eau féériques. Il exalte dans le végétal le triomphe de l'ordre sur le désordre, de la culture sur la nature sauvage, du réfléchi sur le spontané. Il a une ambition esthétique et symbolique, celle de la domination de l'homme sur la nature. Quand Le Nôtre a dessiné les jardins de Versailles, il s'est en réalité inspiré des jardins de monastère et de couvent qui étaient alors nombreux à Paris. Les jardins des cloîtres traduisent cette volonté de domestication de l'écosystème (Grésillon, 2014).
- Le jardin dit à l'anglaise dans lequel la végétation est, en apparence, non domestiquée, donnant ainsi une impression de désordre naturel. Il s'agit d'imiter la nature, de s'inspirer de son côté sauvage, de recréer les émotions produites par la nature sur l'âme humaine.

Mais comment qualifier le jardin de Monet à Giverny, et son bassin aux Nymphéas d'inspiration japonaise ? Il s'agit d'une mise en scène de la diversité biologique avec des plantes originaires de tous horizons, sélectionnées dans un but essentiellement esthétique, afin de créer des émotions visuelles. Ce type de jardin exhibant, à l'instar des zoos, des plantes cultivées et en grande partie exotiques est fréquent en métropole. C'est, en moins spectaculaire que Giverny, le cas du parc du chemin de l'île à Nanterre. Mais on trouve aussi des jardins botaniques et de nombreuses autres formes d'exhibition de la diversité biologique végétale.

Ce que nous recherchons dans les jardins, de manière générale, c'est une forme d'esthétisme, une nature agréable pour les sens (vue, odeur, ouïe) qui provoque des émotions, mais qui est maîtrisée, dans laquelle on peut se promener et méditer en toute quiétude. C'est en quelque sorte une nature reconstruite en fonction de critères culturels, ce n'est pas une nature « naturelle »... Avec quelques animaux bien visibles dans le décor, on a cependant l'impression d'une nature sauvage !

4. Du jardin aux paysages

En changeant d'échelle spatiale, beaucoup de citoyens recherchent implicitement dans les paysages des qualités qu'ils attribuent aux jardins. Le paysage est certes une réalité concrète puisqu'il est constitué d'éléments physiques et biologiques. Mais tout paysage est également

chargé de valeurs esthétiques, patrimoniales, culturelles. Le paysage est source d'émotions qui donnent accès au monde sensible et, pour certains, fortement influencé par l'art. De fait, c'est au travers du paysage que beaucoup entrent en contact avec la nature (Donadieu, 2007 ; Luginbuhl, 2012). Les premières mesures de protection de la nature ont ainsi concerné les paysages de montagne.

Née dans les milieux artistiques (peintres et poètes), la notion de paysage avait à l'origine une dimension esthétique. La beauté de la nature a été célébrée dans la période romantique par les poètes et par les peintres, à travers les paysages. « *Le paysage représente pour la plupart des individus le spectacle que la nature propose à leur regard.* » (Luginbuhl, 2012). Dans *Le Musée vert*, Kalaora (1993) campe une histoire des rapports à la forêt de Fontainebleau. Au début du XIX^{ème} siècle, l'image populaire et littéraire de la forêt hostile et ténébreuse fait place progressivement à celle d'une paisible zone d'accueil pour l'élite sociale. Le regard porté par les peintres de Barbizon sur la forêt a d'une certaine manière contribué à immortaliser et à populariser ce paysage, et à cristalliser autour de lui des impressions, des sensations. Ils ont, au travers de leur œuvre, imposé une certaine vision des sous-bois, des futaies, des bosquets. La forêt de Fontainebleau devient alors un nouveau salon que fréquente un public fortuné. Aujourd'hui, on se pose aussi la question : « *est-ce la forêt qui inspire les artistes, ou les artistes qui façonnent la forêt à l'image de leurs rêves ?* »³. Toujours est-il que l'on envisage un classement de la forêt de Fontainebleau au patrimoine Mondial de l'Unesco « *au titre de "paysage culturel", c'est-à-dire façonné par l'homme* ».

Le paysage représente une forme de mémoire de la société, la résultante de divers facteurs d'évolution d'un territoire dont les temporalités sont diverses. L'activité humaine constitue sa principale dynamique de mutation. Par définition, en perpétuelle transformation, on ne peut se satisfaire d'une vision statique du paysage : il est indissociable de la question du temps. (Menguy, 2007).

L'idée de paysage apparaît comme une expression de la construction politique, sociale et culturelle des rapports humains à l'espace. Elle représente aujourd'hui, dans une perspective paysagiste, la possibilité de construire des liens acceptés entre les hommes et l'espace qui les environne, en tant que sens partageables de ce qui est sensible, visible et compréhensible. (Donadieu, 2007).

Le paysage est une réalité tangible que les citoyens peuvent percevoir. La demande de paysage est une notion complexe qui recouvre à la fois l'organisation physique de l'espace et la relation affective qu'entretient un individu, qu'il soit simple observateur ou acteur économique, avec cet espace vécu et perçu. Mais on ne peut ignorer que les paysages ont également une forte valeur patrimoniale. Ainsi, un paysage est ressenti à partir d'un double point de vue :

- Le paysage vécu : un paysage s'il est vu, est aussi vécu. Le paysage vécu est le paysage quotidien, le cadre de vie et de travail, appréhendé par chacun en fonction de ses propres préoccupations. Il a été façonné, jour après jour, par ses habitants.
- Le paysage perçu au travers des filtres culturels qui vont moduler la perception de l'espace regardé. Le paysage apparaît alors comme le produit des sens qui recueillent

³ « Fontainebleau : forêt naturelle ou paysage culturel ? ». Publié dans Télérama le 31/05/2017. <http://www.telerama.fr/sortir/fontainebleau-foret-naturelle-ou-paysage-culturel,158610.php>

l'information paysagère, et de l'esprit qui traite cette information. C'est ce que les sociologues appellent les représentations.

La convention européenne du paysage a proposé en 2000 la définition suivante du paysage : *il s'agit d'une « partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et /ou humains et de leur interrelations ».*

En bref, de l'échelle du jardin à celle de paysage « naturel », on voit que ce sont les sens qui sont en premier lieu sollicités au travers de l'esthétisme et de la notion de patrimoine. Et ce sont ces mêmes critères que le citoyen attend de voir traiter quand on lui parle de restauration. Il en résulte que divers groupes sociaux n'ont pas la même perception d'un même paysage, et par là, de la nature. Un agriculteur ne perçoit pas le paysage de la même manière qu'un chasseur, ni qu'un naturaliste...

Il apparaît que ce que les gens appellent 'nature' est éminemment culturel. Elle ne coïncide pas avec les définitions objectives données par les écologues.

Ainsi, si les paysages perçus comme naturels sont jugés plus esthétiques, c'est que les structures paysagères qui les caractérisent correspondent à un idéal culturel.

Ces préférences esthétiques ne semblent donc, en aucun cas, être liées au bon état écologique.

De fait, la naturalité n'est pas forcément compatible avec l'état de nature tel qu'il est appréhendé par les écologues. En ce sens, la naturalité, telle qu'elle est perçue par tout un chacun, est susceptible d'entrer en contradiction avec la naturalité, telle qu'elle est appréhendée par les écologues chargés de définir le bon état écologique (Tronchère-Cottet 2010).

5. Les « souverains poncifs » des écologistes

Le terme nature s'est un peu estompé ces dernières années au profit de la biodiversité. Cette dernière a été érigée en juge de paix par les gestionnaires et certains écologues pour évaluer la qualité des systèmes écologiques, une démarche technique, voire technocratique. En se focalisant sur la biodiversité en tant qu'objet, en lui donnant une dimension économique via la question des services rendus, les écologues ont fait l'impasse sur la dimension sociale et émotionnelle des rapports de l'homme à la nature.

Beaucoup de projets de protection et de restauration écologique s'inscrivent dans l'esprit de la loi sur la reconquête de la nature, des paysages et de la biodiversité, votée en 2016, qui privilégie une vision écocentrée de la nature et qui s'appuie sur quelques idées reçues :

- Sur le mythe d'une nature sauvage qu'il faudrait retrouver et qui aurait une existence intrinsèque en dehors de l'homme (notion de naturalité).
- Sur le concept d'équilibre et de stabilité de la nature avec l'idée que si l'on met fin aux perturbations, le système tel un culbuto va retrouver son état initial (notion de résilience). Selon le concept périmé de climax, les écosystèmes non perturbés par l'homme tendraient vers un état d'équilibre, stade ultime et supposé idéal de leur évolution.
- L'affirmation selon laquelle l'homme détruit cette belle nature, par essence harmonieuse et en équilibre. On entretient ainsi l'idée qu'il existerait une belle et authentique nature

si l'homme ne la perturbait pas... d'où cette tentation de mettre la nature à l'abri de l'homme pour la protéger.

Dans un tel contexte, des politiques de conservation et de restauration vont s'appuyer sur :

- le retour à un état initial ou dit de référence considéré comme le moins perturbé par les activités humaines sur le plan écologique mais impossible à définir de manière opérationnelle.
- Un discours anxigène basé sur la peur qui dénonce de manière populiste l'érosion accélérée de la biodiversité.
- l'exclusion de l'homme (aires protégées) pour protéger la nature. Et les lois qui s'accumulent sont de plus en plus normatives et coercitives.

Ces politiques semblent ignorer un certain nombre d'acquis de la science écologique, une science relativement jeune qui a beaucoup évolué depuis sa naissance :

- La diversité biologique est le produit du changement, pas du *statu quo* ! Elle se transforme en permanence, des gènes aux écosystèmes, à des vitesses variables selon les niveaux considérés, d'où des questions portant sur les imbrications d'échelles.
- Les systèmes écologiques ne sont pas en équilibre, mais leurs dynamiques s'inscrivent sur des trajectoires spatiales et temporelles impliquant des changements dans la composition et la répartition de la diversité biologique.
- La nature en Europe n'est pas une nature vierge, mais doit beaucoup à l'action des hommes (voir ci-après), et notamment aux activités agricoles (Lévêque, 2017).
- Les systèmes écologiques ne sont pas de nature déterministe, et la diversité biologique que nous observons en métropole doit beaucoup au hasard comme l'a montré, par exemple, l'étude de la recolonisation après la dernière glaciation. Cette incertitude liée au rôle du hasard, mais aussi de la contingence, limite beaucoup les capacités prédictives de l'écologie (Lévêque, 2013).

6. La diversité biologique en Europe

La diversité biologique en Europe est le résultat :

- (i) de phénomènes géologiques et de phénomènes climatiques (le climat a beaucoup varié) ;
- (ii) de l'adaptation des espèces aux modifications de leur environnement... notamment du climat ;
- (iii) de l'action de l'homme, et notamment des pratiques agricoles, sur les espèces et sur les milieux.

En métropole, il n'y a pas de diversité biologique « naturelle », mais une biodiversité « hybride » (Lévêque, 2017) :

- C'est un « melting pot » d'espèces qui ont naturellement (et parfois péniblement..) recolonisé les territoires libérés par les glaces en étendant leur aire de distribution ;
- D'espèces qui ont accompagné les premiers agriculteurs migrant vers l'ouest ;

- D'espèces importées par les voyageurs venant d'Asie, du Moyen Orient, du Nouveau Monde, etc... pour l'économie et les loisirs ;
- D'espèces introduites volontairement ou accidentellement avec les échanges commerciaux...

Mais aussi

- Une diversité de paysages et d'habitats créés par des usages notamment agricoles (bocages, prairies, zones humides, forêts, etc.). L'agriculture a contribué à cette hétérogénéité propice à l'accueil de nombreuses espèces ;
- Des systèmes artificialisés gérés en fonction d'usages divers (chasse, pêche, stockage de l'eau, etc..) ;
- Des systèmes artificiels nouveaux (villes, parcs) ;
- Et une diversité génétique créée par l'homme.

Il en résulte que la plupart de nos milieux dits naturels en métropole sont en réalité des milieux artificiels créés et gérés en fonction d'usages dont certains ont disparu. On ne peut plus parler de nature vierge ou sauvage en Europe mais de nature co-construite (Blandin, 2009) qui doit tout autant aux hommes qu'aux processus spontanés. Ce sont ces milieux patrimoniaux qui sont notre référence à la nature, à l'image du milieu rural d'avant la dernière guerre, avec ses bocages et sa polyculture. La question stratégique est de savoir comment gérer cet héritage patrimonial, dans un environnement naturel et social qui bouge en permanence.

En réalité quand on examine les systèmes écologiques présents sur le territoire métropolitain, la plupart sont liés à des usages et à des pratiques de gestion. Le parc dit naturel de Camargue est un système complètement aménagé (Picon, 1996) dont la gestion vise en partie à « élever » des flamants roses, espèce emblématique qui fait croire qu'en la protégeant on protège la nature dans son ensemble ! Les grandes zones humides françaises (Dombes, Sologne, Brenne, marais poitevin, etc.) sont eux-aussi des systèmes artificialisés. Sans compter les nombreuses forêts qui sont des plantations monospécifiques à l'exemple des Landes. Quant aux alpages et aux bocages, ils n'existeraient plus sans l'élevage. Nous n'avons plus affaire à des écosystèmes au sens écologique du terme, mais à des anthroposystèmes (Lévêque & Van der Leuw, 2003) dans lesquels les dynamiques sociales et économiques interfèrent étroitement avec les processus spontanés.

7. Pour une démarche systémique

La diversité biologique est définie dans la convention comme la diversité des gènes, des espèces, et des systèmes écologiques. Une définition trop générale pour les gestionnaires dans la mesure où chacun de ces niveaux du monde vivant pose des problèmes extrêmement complexes quand on veut essayer de les quantifier. Sans compter que beaucoup de groupes animaux sont encore mal connus, et que tout le domaine des microorganismes, ceux qui sont essentiels au fonctionnement des écosystèmes, reste encore largement en friche (Lévêque, 2017). Dans la pratique on s'intéresse donc à des groupes macroscopiques pour lesquels on dispose d'informations taxonomiques et démographiques exploitables. Et ils sont peu

nombreux... Deux d'entre eux sont particulièrement populaires : les oiseaux en milieu terrestre et les poissons en milieu aquatique.

Dans la vie courante quand on parle d'érosion ou d'augmentation de la biodiversité on ne s'appuie donc pas sur des observations concernant l'ensemble de la diversité biologique mais seulement sur quelques groupes pris comme indicateurs. Il y a en quelque sorte abus de langage, car rien ne dit que les tendances observées dans un groupe sont extrapolables aux autres... Mais ce qui est plus grave c'est que l'on prend l'habitude en matière de restauration de s'appuyer sur ces quelques groupes pour décider ce qui est bien ou mal. Ainsi, il est de bon ton de dire que les aménagements détruisent la biodiversité. On en a vu des exemples récents avec le débat médiatisé autour du lac de Sivens. Mais il s'agit là d'une vision réductrice et sectorielle. En réalité, quand on aménage ou quand on restaure un système écologique, on modifie à la fois sa nature physique et sa composition biologique. Si, en faisant cela on perd certaines espèces, d'autres espèces peuvent au contraire se développer dans le nouvel écosystème ainsi créé. En résumé on perd et on gagne tout à la fois. Savoir si c'est positif ou négatif pour la biodiversité relève de jugements de valeur, pas de l'écologie...

Un exemple emblématique est celui du lac du Der-Chantecoq situé au cœur de la Région Grand Est ; ce réservoir a été créé en 1974 pour régulariser le cours de la rivière Marne. Avec ses 4 800 ha, c'est le plus grand lac artificiel de France. Ce lac a été construit sur un site de bocages et a suscité en son temps, dans les années 1980, de vives oppositions. Très vite les oiseaux ont su tirer parti de cette vaste zone humide. Le lac est devenu un point de passage obligé des migrateurs de printemps et d'automne. Les vasières découvertes à la fin de l'été attirent les limicoles en migration, la végétation qui recouvre ces vasières à l'automne puis les grandes étendues d'eau retiennent de nombreux canards durant l'hiver et au printemps. Les Grues cendrées profitent également des lieux. Les îles au milieu du lac leurs servent de reposoir durant la nuit. Les chaumes de maïs dans les champs environnants sont très appréciés des grues lors de la migration d'automne. Actuellement cet aménagement est tellement apprécié des ornithologues qu'on en a fait un site Ramsar⁴. La consécration en quelque sorte ! Que dirait-on si, au nom du rétablissement de la continuité écologique, on décidait maintenant d'araser le barrage et de reconstituer le bocage ? Cet exemple montre s'il en était besoin que les aménagements ne peuvent être assimilés systématiquement à une destruction de la nature !

Mais poussons la réflexion plus loin. Si nous considérons que la création du lac du Der est positive pour les oiseaux d'eau, que pensent les amateurs de papillons ou de la flore concernant la destruction du bocage ? Donne-t-on plus de valeur à la diversité biologique des oiseaux d'eau qu'à celle des oiseaux de bocages ? Et dans ce cas pourquoi ? Qui est qualifié pour le dire et sur quelle base ? Ce qui est très tendancieux serait de laisser croire que ce qui est bon pour les oiseaux d'eau est bon pour la diversité biologique en général. Or, on n'en est pas loin !

8. Et si on parlait aussi des espèces qui dérangent ?

Evidemment quand on parle de protection de la biodiversité on assume que cette dernière est menacée. Mais on parle très peu du fait que l'homme, lui aussi, est menacé par la nature et qu'il a toujours eu à s'en protéger. Ainsi, l'IUCN et la convention Ramsar refusent obstinément d'aborder ouvertement la question du contrôle des vecteurs de maladies parasitaires présentes

⁴ La *Convention de Ramsar*, est un traité international sur la conservation et la gestion durable des zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des [oiseaux d'eau](#). Un site Ramsar est un site labellisé par la Convention qui fait l'objet de protection dans un pays partenaire.

dans les zones humides. Faut-il voir dans ce silence entretenu une attitude du type « au nom de la bonne cause restons muets » ? Cela nuirait sans nul doute à l'image idyllique des zones humides qu'ils se sont efforcés de construire et à la protection des oiseaux ? Mais quel mépris pour les populations concernées !

Dans le même esprit, et sous la pression des milieux conservationnistes, on réfute maintenant le terme de nuisible. Le nuisible est réhabilité comme espèce vivante participant au fonctionnement des systèmes écologiques, selon la vision fixiste et déterministe qui stipule que les écosystèmes sont structurés et que toutes les espèces sont indispensables à son fonctionnement. On sait que tout cela est faux, mais l'argument reste utilisé, par exemple par les défenseurs du loup. Ils oublient que le loup n'existe pas en Grande Bretagne, ce qui n'empêche pas les écosystèmes assez similaires au nôtre de fonctionner... Dans le même esprit on entend dire parfois qu'il faut préserver les larves de moustiques car elles sont indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes... C'est vrai que les moustiques comme les autres insectes sont consommés par d'autres espèces. Mais il est tout aussi vrai que les moustiques sont les vecteurs de la malaria, de la dengue, du chikungunya ou du zika, et constituent une nuisance que beaucoup de citoyens ne supportent pas. A l'exemple du moustique Tigre, récemment naturalisé, qui fait l'objet de beaucoup d'attention de la part des autorités sanitaires. Dans nos pays qui n'admettent plus le moindre risque, ce serait un scandale si quelques personnes venaient à décéder de maladies transmises par ces insectes. La parfaite illustration du conflit entre l'approche réductionniste naturaliste et le pilotage des systèmes écologiques prenant en compte le bien-être des hommes.

Car, pour le citoyen, et pour l'agriculteur, il existe, quoi qu'il en soit, des espèces indésirables pour des raisons de santé ou de dégâts causés aux cultures. La notion d'animal nuisible est en grande partie issue du monde agricole confronté aux espèces destructrices de récoltes. Pendant longtemps les manuels scolaires distinguaient en effet les « espèces utiles » et les « espèces nuisibles ». Et, ces dernières, on cherchait désespérément (il faut relire les livres d'histoires) à les contrôler car le statut d'espèce nuisible n'est pas une notion virtuelle, il résulte directement de la réalité des nuisances occasionnées. L'histoire le prouve, ces espèces ont provoqué des dégâts considérables dans le passé, et leur régulation reste une préoccupation constante pour de nombreux citoyens. La réduction de leurs effectifs a certes des conséquences sur les systèmes écologiques, mais ne les empêche pas pour autant de fonctionner, comme on le lit parfois... Une fois encore une vision trop écocentrée qui voudrait protéger toutes les espèces, y compris les indésirables, se heurte aux réalités de la vie quotidienne et à la protection cette fois de l'espèce humaine !

Curieusement les milieux conservationnistes, qui plaident pour préserver toutes les espèces dans un écosystème, n'hésitent pas à demander l'éradication de certaines espèces introduites pour maintenir cette fois l'intégrité d'une supposée diversité biologique autochtone, au nom du principe éculé d'intégrité de la nature. Ainsi on massacre des milliers d'ibis sacré, un magnifique oiseau naturalisé sur la côte atlantique, accusé par des intégristes de déranger d'autres oiseaux, alors que des scientifiques réputés ont montré qu'il n'en était rien et qu'ils régulaient même les populations d'écrevisses américaines (Marion, 2012).

La démarche écocentrique qui consiste à ne montrer que le bon côté des choses en matière de biodiversité et à passer sous silence les dangers de la nature pour les sociétés humaines, a été formalisée par la notion de services écosystémiques. On veut nous faire croire que la nature est essentiellement bonne et généreuse en listant tout ce qu'elle procure comme bénéfices (Chevassus et al., 2009), tout en occultant systématiquement ce que l'on peut qualifier de dys-services (Lévêque, 2007), c'est-à-dire l'ensemble des nuisances issues de la nature, par rapport à notre santé et à nos économies. Une fois encore nous sommes dans une démarche sectorielle, un déni de réalité proche de la manipulation, au service d'une idéologie.

9. Reconquérir la diversité biologique? Si on prenait aussi l'avis des citoyens ?

Reconquérir la diversité biologique est l'objectif affiché par la loi biodiversité, mais elle se garde bien de préciser laquelle. Un slogan certes stimulant mais qui cache des objectifs flous, voire confus.

D'abord de quelle nature parle-t-on ? De celle des naturalistes qui comptent les espèces, ou de celles des citoyens à la recherche d'émotions esthétiques ou de lieux de ressourcement ? De cette nature patrimoniale que nous avons construite ou d'une utopique nature sans l'homme ? Un plan d'action suppose que l'on se fixe des objectifs à atteindre, une situation de référence, que personne n'a définie jusqu'ici au-delà de vagues discours qui, pour beaucoup, témoignent d'une méconnaissance de la science écologique. En réalité, dans un environnement social et écologique en perpétuel changement, c'est vers une gestion adaptative qu'il faudrait se tourner (Mathevet & Guillemain, 2016), pas dans l'élaboration de lois normatives qui s'appuient sur des systèmes supposés en équilibre. Pour les scientifiques, la quête d'une référence écologique passée permettant de comparer l'état présent et à venir est une utopie. Mais le succès de la notion d'état de référence (objectif à atteindre) doit beaucoup à la logique gestionnaire qui a besoin d'un repère pour se fixer des échéances.

Un plan d'action ne peut pas non plus se mettre en place sur la base d'une vision idyllique de la nature telle que celle colportée par la loi. Les hommes ont eu également, au cours de leur histoire, à se protéger de la nature... et le contrôle des éléments naturels ou des espèces indésirables reste une réalité quotidienne.

Le débat se concentre souvent entre quatre types de protagonistes : les scientifiques, les mouvements militants de conservation de la nature, les médias, et les gestionnaires.

Notre société ne semble plus guère à l'écoute des scientifiques, et les médias accueillent plus volontiers les militants et les ONG porteurs de discours anxiogènes que les scientifiques. Car chacun sait que le catastrophisme fait vendre, et peu importe si les informations qui sont diffusées sont fausses ou pour le moins tendancieuses, puisqu'il n'y a aucun recours juridique possible des scientifiques face à ces pratiques. A l'exemple de l'émission *Cash Investigation* diffusée sur la chaîne publique France2 le 2 février 2016 qui affirmait que « 97 % des denrées alimentaires contiennent des résidus de pesticides » et que les 3 % restants correspondent au bio ou aux aliments à très faible teneur en pesticides ». Selon les propos de la rédactrice en chef Élise Lucet rapportés par le journal Libération, « L'énorme majorité de ce que nous consommons est contaminée par les pesticides ». Une manipulation éhontée des chiffres puisque le titre complet du rapport de l'EFSA dont il était fait mention indique que les 97% en question sont « dans les limites légales », c'est-à-dire que l'on ne détecte aucun résidu ou des résidus à un taux inférieur aux normes. Quant aux autres 3%, ils contiennent, eux, des

résidus... Certes le CSA a timidement demandé aux responsables de France Télévisions de veiller à respecter, à l'avenir, leurs obligations en matière de rigueur dans la présentation et le traitement de l'information, Mais le mal était fait et les journalistes dépourvus de déontologie n'ont guère été inquiétés. Ils pourront ainsi poursuivre tranquillement leur entreprise de désinformation. On retrouve une situation similaire à propos de la soit-disant sixième extinction de masse de la biodiversité, le cheval de bataille de certaines ONG qui connaît beaucoup de succès dans les médias (Lévêque, 2017). On, extrapole à l'ensemble du monde vivant des informations effectivement obtenues sur quelques groupes particulièrement vulnérables, sans aucune validation scientifique concernant la pertinence de cette extrapolation. Il s'agit en l'occurrence de susciter la peur de manière à légitimer un discours conservateur.

Dans ce contexte il y a aussi un grand oublié : les citoyens dont les attentes ne sont pas nécessairement les mêmes. Que recherchent-ils ?

- Une nature agréable, esthétique (selon nos critères)... d'où l'intérêt pour les paysages,
- Une nature sans nuisances et sans risques... sécurisée et sécurisante, donc maîtrisée...,
- Une nature accessible, pour les loisirs, la pêche, la chasse, la cueillette, donc sans barbelés,
- En quelque sorte la nature des campagnes « traditionnelles » devenues une référence du bien vivre. Mais les paysages campagnards, valorisés aujourd'hui, mettent en scène une agriculture sur le déclin...!

10. Quelles perspectives ?

On pourrait trouver un consensus sur le fait de vouloir vivre dans un environnement sans pollutions, dans une nature diversifiée et accueillante... le paradis perdu en quelque sorte ! Pour beaucoup de citoyens la nature signifie le sain, le beau, le calme, à l'encontre du stress et des tracasseries de la vie urbaine. Mais la réalité est bien plus complexe et la nature, dans notre société moderne, est devenue un lieu d'affrontements économiques, sociaux et idéologiques. Le diable réside en effet dans les différentes représentations que chacun se fait de la nature et des objectifs à atteindre en matière de protection et de restauration. Il est difficile de trouver des terrains d'entente entre des groupes sociaux qui essaient de trouver des compromis entre les dynamiques naturelles et les usages de la nature dans le cadre d'activités économiques ou ludiques, et d'autres groupes sociaux, bien ancrés dans leurs croyances et leurs idées reçues, pour qui la nature sublimée doit être préservée dans son intégralité des exactions de l'homme.

Une véritable politique de la biodiversité ne peut se contenter de quelques actions symboliques sur des espèces emblématiques (l'ours, le loup, l'albatros) et la création d'aires protégées. Elle doit s'attaquer aux problèmes de fond, se doter d'une stratégie, globale et cohérente sur tout le territoire, faire preuve d'une solide volonté politique. Toutes choses qui manquent jusqu'à présent (Editorial du Journal Le Monde, 01 03 2010, Nature en péril).

La loi sur la reconquête de la nature, des paysages et de la biodiversité, ouvre sur un vide sidéral : l'impossibilité de se fixer des objectifs précis en matière de reconquête en dehors de principes généraux (mais qui sont cependant utiles en l'absence d'autres repères) tels que réduire les pollutions ou protéger des habitats. Elle ignore le fait que nous vivons dans une nature hybride, co-construite depuis des siècles par des usages et des aménagements, et que

cette nature culturelle est un bricolage, très éloigné de l'idée que l'on peut se faire d'une nature « vierge » ou « sauvage ». Elle fait également peu de références au changement climatique et à ses implications en matière de conservation, comme si tout devait rester en l'état ! Mais, surtout, les politiques actuelles de conservation procèdent d'une démarche sectorielle qui privilégie des « objets nature » sans prendre en considération le contexte social et culturel.

Ainsi, la politique la plus fréquente consiste à vouloir conserver l'existant dans des aires protégées d'où l'homme est exclu. Comme l'avaient souligné C. Aubertin et E. Rodary (2008), la difficulté de mettre en œuvre les politiques de gestion durable permet aux grandes ONG internationales de retrouver un discours politique basé sur des formes classiques de conservation. « *Cela revient à exclure de nouveau les dynamiques sociales du champ d'action de la conservation dont on réaffirme le caractère avant tout biologique* ». En d'autres termes, ce qui compte avant tout pour ces ONG, c'est la nature-objet, une nature qui aurait une existence intrinsèque, supposée immuable. Sans nier la pertinence de telles actions pour des situations spécifiques et d'urgence, il serait intéressant de recueillir l'avis des citoyens sur le fait de transformer la métropole en réserve indienne !

Les trois plus grandes d'entre elles (ces ONG, NDLR), World Wild Fund for Nature (WWF), Conservation International (CI) et The Nature Conservancy (TNC), excluent de plus en plus les populations locales des territoires où elles conduisent des programmes de conservation. C'est le "retour aux barrières" et la (re)mise en avant de la "forteresse de la conservation", avec des formulations d'approche de conservation à grande échelle valorisant nécessairement les grandes ONG puisque celles-ci sont les seules capables de les mettre en œuvre. Ces politiques régionales ou globales s'accompagnent d'un renforcement de la marchandisation de la nature, dont les enjeux économiques mondialisés deviennent de plus en plus prégnants au sein de la conservation. » (Aubertin & Rodary, 2008).

Le discours simpliste et écocentré consistant à mettre la nature sous cloche connaît une variante : laisser la nature s'exprimer librement sans intervention humaine pour les tenants du concept de naturalité (Barthod, 2010). Cette option de naturalité est présentée comme la volonté de protéger une nature du futur. C'est un pari sur l'avenir dans la mesure où les milieux ont des trajectoires dynamiques avec des assemblages d'espèces évolutifs et qu'il est difficile de prévoir. On peut néanmoins constater une certaine ambiguïté quand on parle de nature spontanée : laissons faire la nature mais avec ou sans les invasives ? Et que faire des espèces qui dérangent ? Faut-il leur laisser la place ?

La naturalité « n'attribue pas plus de valeur à l'espèce rare qu'à l'espèce commune, à l'espèce autochtone qu'à l'espèce exotique. Elle attribue en revanche une forte valeur intrinsèque à la spontanéité des processus quels qu'il soient, même s'il y a "perte de biodiversité" ou pour le moins modification de la biodiversité » (Schnitzler et al., 2008).

Après la biodiversité on invoque maintenant les processus... ! Des paramètres encore plus difficiles à cerner et à quantifier. Mais ce qui importe pour les tenants de la naturalité c'est que

la « vraie » nature puisse s'exprimer ! Peu importe qu'elle soit en partie une nature férale, et que les citoyens veulent que les espèces susceptibles de leur nuire soient régulées ?

Dans tous les cas, l'absence d'intervention de l'homme conduit inexorablement à des transformations à moyen et long terme, du fait des dynamiques naturelles et des changements environnementaux (Lepart *et al.*, 2010). Ce qui veut dire que ce que l'on veut protéger ici, aujourd'hui, ne sera probablement plus à cet endroit, demain... Il faut alors admettre que le futur n'est pas dans le statu quo... et que le changement est inéluctable à moins... de faire intervenir l'homme !

Or, en métropole, où l'on assimile nos campagnes (nature anthropisée) à la nature « naturelle », ce que l'on cherche à protéger c'est une nature patrimoniale, une nature co-construite (Blandin, 2009). Nous n'avons plus affaire à des écosystèmes au sens écologique du terme, mais à des antroposystèmes (Lévêque *et al.* 2003) dans lesquels les dynamiques sociales interfèrent avec les processus spontanés. En d'autres termes, la présence de certaines espèces est liée aux pratiques agricoles notamment, et aux usages que l'on fait des systèmes écologiques. Si les pratiques changent, des espèces sont appelées à disparaître. C'est ce qui se passe à l'heure actuelle dans le domaine agricole, sans compter que le changement climatique s'invite à la table des négociations ! La question lancinante est alors de savoir comment gérer cet héritage patrimonial, dans un environnement naturel et social qui bouge en permanence. Dans de nombreux cas, on essaie de protéger des espèces en maintenant des pratiques d'autrefois, mais cette situation aura du mal à se perpétuer. Protéger la biodiversité est-ce maintenir l'existant à tout prix ? C'est-à-dire une nature « patrimoniale » créée et aménagée dans un contexte historique qui a changé et dans un monde qui bouge en permanence ?

Si l'avenir est incertain, que peut-on faire d'intelligent ? On a parfois évoqué l'intérêt des mesures "sans regret" qui visent à réduire les impacts sur la nature, et celles qui visent à favoriser les conditions d'adaptation de la biodiversité (Chevassus, 2015). La question « quelles natures voulons-nous ? » reste cependant entière (Lévêque & van der Leeuw, 2003). Car on ne précise pas de quelle biodiversité on parle et, de toute évidence, les citoyens ont aussi quelques idées sur la nature qu'ils souhaitent et qui n'est pas toujours celle des mouvements militants ou des technocrates.

Quoi qu'il en soit, il est une chose que nous devons absolument intégrer dans nos perspectives : la nature n'est pas en équilibre et les systèmes écologiques s'inscrivent sur des trajectoires spatiales et temporelles. La paléoécologie nous apporte, si besoin, les preuves que la nature européenne a connu bien de vicissitudes, et le futur est incertain. Car penser que des modèles mathématiques vont nous dire comment la nature évoluera relève de la manipulation (Lévêque 2013). En effet, le changement est difficilement prévisible car les systèmes écologiques et sociaux ne sont pas entièrement déterministes, n'en déplaise à ceux qui trouvent intérêt à nous faire croire le contraire. Ce sont des systèmes où l'aléatoire, le hasard, la conjoncture, jouent un rôle éminent (Pavé, 2007).

L'alternative serait donc d'accepter l'idée de changement et de l'accompagner en essayant de piloter, dans les limites du possible, les trajectoires de nos systèmes anthropisés. Or, accompagner le changement dans ces systèmes dynamiques nécessite des suivis réguliers et des

réajustements permanents. Il faut donc accepter une part d'incertitudes et la possibilité de se tromper dans le pilotage ! Ce qui veut dire aussi qu'on ne peut figer et corseter la protection de la biodiversité par des lois qui reposent, elles aussi, sur un supposé état normatif (Hernandes-Zakine, 2016), et qui remettent en cause la privatisation du patrimoine (Hervieu, 2012).

L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire menée sous l'égide de l'ONU a proposé des scénarios prospectifs en matière de dynamique de la biodiversité autour de deux grandes alternatives : une gestion planétaire centralisée ou une gestion locale ; une démarche réactive ou une démarche proactive. Beaucoup pensent que la démarche proactive est plus intéressante que la démarche réactive et que le scénario de gestion locale offre potentiellement de meilleures perspectives. C'est pourquoi on a pu parler de « piloter » la nature (Blandin, 2009) pour accompagner les dynamiques spatiales et temporelles (systèmes écologiques sur trajectoires, regard sur le futur), et les attentes des sociétés (anthropocentrisme).

Dans ce contexte, une voie qui nous est actuellement proposée est celle de la gestion dite adaptative. La gestion adaptative c'est apprendre en faisant, c'est agir en utilisant les informations de nature scientifique mais aussi les connaissances empiriques et les expériences accumulées (Mathevet & Guillemain, 2016 ; Bruckmeier, 2016). C'est une gestion flexible évoluant avec l'état des systèmes et les connaissances que l'on en a. C'est l'antithèse de la gestion jacobine et normative telle que nous la pratiquons le plus souvent. Mais il faut pour cela une législation flexible et réactive qui ne s'appuie pas seulement sur des normes...

« Le développement de la science écologique vers une théorisation et une mathématisation croissantes a parfois conduit à une déconnexion des réalités sociales et des contraintes économiques. Dans le même temps, certains gestionnaires des milieux ont pu s'affranchir ou négliger non seulement une partie des résultats des travaux scientifiques, mais également certaines des demandes sociales. Les conséquences de ce double mouvement ont été un aveuglement sur la capacité d'agir collectivement en faveur de la conservation et du développement des zones humides... Aujourd'hui, une gestion centralisée et descendante des ressources naturelles renouvelables apparaît incapable d'intégrer les acteurs locaux et accroît même régulièrement la vulnérabilité des systèmes socio-écologiques » (Mathevet & Guillemain, 2016).

Il faut surtout élargir le cercle de la réflexion et dépasser la vision sectorielle et écocentrée de la conservation. Et cette dernière ne doit pas se transformer en procès à charge contre l'homme mais considérer également les success-stories dans une démarche coût/avantage. Car l'homme n'a pas eu que des impacts jugés négatifs sur la biodiversité, et nous en avons de nombreuses preuves autour de nous. Si l'on veut progresser il faut aussi prendre en compte et valoriser ce rôle « positif » de l'homme dans l'enrichissement de la diversité biologique. Il faut alors admettre que les aménagements ne sont pas nécessairement synonymes de destruction ! Et que le futur n'est pas dans le statu quo... Une véritable révolution dans les paradigmes ! Et une véritable remise en cause des discours anxigènes distillés par les milieux conservationnistes.

Au-delà du débat focalisé autour d'une opposition entre démarche écocentrée et démarche anthropocentrée, Nicole Huybens (2011) nous propose une vision multicentrique qui fait le constat, a priori, que la nature n'est pas systématiquement bonne et généreuse et qu'il existe

des espèces indésirables pour l'homme. Cette approche s'articule, autour de quelques concepts clés :

- La co-évolution entre les systèmes écologiques et les systèmes sociaux.
- Les relations entre l'humain et la nature s'inscrivent dans une dynamique d'interrelations réciproques, ce que l'on peut qualifier de démarche systémique (voir le concept d'anthroposystème).
- La nécessité du dialogue et le respect des différences, pour permettre à la diversité des points de vue de s'exprimer, sans craindre les conflits qui peuvent en découler.
- Si la démarche rationnelle et scientifique est nécessaire pour prendre des décisions, cela n'exclut pas les sentiments. Nous pouvons avoir des réactions émotionnelles vis-à-vis de la nature et l'être humain est susceptible d'empathie à l'égard de ses semblables mais aussi des autres êtres vivants.

11. Pour résumer... le fil rouge

- En Europe la nature est le produit d'une longue co-construction entre activités humaines et processus spontanés ; elle est dynamique et non pas en équilibre, elle a un passé, un présent, et un futur qui sera nécessairement différent ;
- Cette nature (espèces, habitats) a été façonnée pour des usages (et donc des services) que l'on attend d'elle... elle a acquis au fil des siècles une valeur patrimoniale ;
- Pourtant nous agissons avec l'illusion (entretendue) qu'il existerait une nature intrinsèque, indépendante de l'homme, qu'il faudrait reconquérir en tant que telle... On retrouve ici le mythe selon lequel il existerait une nature vierge que l'homme a nécessairement dégradé ;
- Les usages, ainsi que les représentations de la nature et les attentes des citoyens changent avec le temps, ainsi que les contraintes économiques et climatiques... ce qui interpelle les politiques de conservation de la nature basées sur le maintien du statu quo ;
- Des groupes de pression (militants, scientifiques, usagers) essaient chacun d'imposer leur point de vue sur ce que devrait être la nature, en proposant une démarche essentiellement sectorielle, centrée sur l'objet nature, et sur la base de discours anxiogènes ;
- La composante sociale des relations homme-nature est marginalisée par ces groupes de pression auto-proclamés, alors que les citoyens ont des attentes et un vécu bien différents. En particulier s'ils apprécient la nature, ils ont aussi appris à s'en méfier et à lutter contre ce qui nuit à leur bien-être ;
- On met en place un droit normatif alors qu'il faudrait conserver beaucoup de souplesse pour faire face aux incertitudes liées aux difficultés de prévoir les dynamiques à venir ;
- On engage ainsi le pays dans une politique environnementale jacobine, sectorielle et virtuelle qui fait fi des particularités locales (la contingence), de la gouvernance

(participation des citoyens), et de la prospective (regard sur le futur dans un monde qui change)...

En définitive, on ne peut manquer de s'interroger sur ce grand capharnaüm qu'est la protection de la nature et la gabegie qu'elle suscite (Morandi *et al.*, 2014). Sur la multiplication de projets dits de restauration, inconsistants dans leur définition et leurs objectifs, qui ne se préoccupent pas de savoir s'ils donnent les résultats escomptés, en l'absence de suivis qui permettraient de savoir, si oui ou non, ils ont répondu aux attentes, l'important étant de donner l'impression d'agir. Sur la contestation systématique de tout projet d'aménagement. Sur la privatisation, de fait, de la nature par des groupes militants, au nom d'une certaine idée de la nature. Sur l'absence de concertation avec les citoyens de manière générale et la mainmise d'une administration technocratique et jacobine sur ces questions qui, pour beaucoup, doivent se traiter par la concertation dans le contexte local. Tout devrait être dans la nuance, avec un certain bon sens qui reste, en fin de compte, le meilleur juge de paix. Mais, de toute évidence, on n'en est pas là !

« Je suis le roi du monde », s'est écrié un farfelu en sautant royalement dans la fosse aux tigres du zoo d'Oklahoma City. L'instant d'après, il abdiquait » Pierre Desproges, *Le Petit Reporter*.

Remerciements

L'auteur tient à remercier chaleureusement tous les confrères qui l'ont aidé à apporter des améliorations à ce manuscrit, notamment Marie-Thérèse Esquerré-Tugayé, Jean-Claude Pernollet, Louis Olivier, Léon Gueguen, Dominique Planchenault et Jean Paul Bonnet.

Références bibliographiques

- Arnould P. & Glon E. 2006. Wilderness, usages et perceptions de la nature en Amérique du Nord. *Annales de géographie*, 649 : 227-238.
- Aubertin C. & Rodary E. 2008. *Aires protégées, espaces durables ?*, pp. 23-24. IRD Éditions. Marseille.
- Barthod C. 2010. Le retour du débat sur la wilderness. *Rev. For. Fr.*, LXII -1 - XX-65.
- Baudouin C. & Brosseau O. 2013. Enquête sur les créationnismes. Réseaux, stratégies et objectifs politiques. éditions BELIN
- Berque A. 2011. Le rural, le sauvage, l'urbain. *Etudes rurales* 187 : 51-61.
- Blandin P. 2009. *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*. QUAE, Versailles, 124 p.
- Bronner G. 2003. *L'Empire des croyances*, éditions PUF, Paris, 281 p.
- Bruckmeler K. 2016. Social-Ecological transformation. Reconnecting Society and Nature. Palgrave, Macmillan ed.
- Chevassus-au-Louis B., Salles J.M., Pujol J.L. 2009. Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes. Contribution à la décision publique. Centre d'analyse stratégique ; La Documentation française ; Études et Documents, n° 18.
- Chevassus B. 2015. Changements climatiques et biodiversité : comment construire des stratégies sans regrets. *Humanité et biodiversité*. http://www.humanite-biodiversite.fr/files/Changements_climatiques_et_biodiversite.pdf
- Donadieu P. 1998. Des sciences écologiques à l'art du paysage, *Courrier de l'environnement de l'Inra*, (35).

- Donadieu P. 2007. Le paysage. Un paradigme de médiation entre l'espace et la société ? *Economie rurale*, 297-298 : 5-8. <http://economierurale.revues.org/1916>
- Hervieu B. 2012. Préface. In : *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes* (Papy F., Mathieu N., Ferault C. eds.), QUÆ, Versailles.
- Kalaora B. 1993. *Le musée vert radiographie d'un loisir urbain en Forêt de Fontainebleau*, L'Harmattan, Paris 302 p.
- Grésillon, E. 2014. *La nature dans les jardins religieux : un chemin vers l'éternel*, dans Guichard-Anguis S., Frérot A.-M., Da Lage A., *Natures, miroirs des hommes ?* 21-24. L'Harmattan, Paris
- Hernandez-Zakine C. 2015. Projet de loi biodiversité : des libertés individuelles devenues collectives, expression d'une mécanique juridique vieille de 40 ans (au moins). www.academie-agriculture.fr/
- Huybens N. 2011. *La forêt boréale, l'éco-conseil et la pensée complexe. Comprendre les humains et leurs natures pour agir dans la complexité*, Editions universitaires européennes.
- Menguy B. 2007. Le paysage, outil de négociation et de sensibilisation ; in *Le paysage dans l'estuaire de la Seine. Partage des visions et des projets*. Les rencontres de Seine Aval, 25-26 octobre, Rouen (sur le web).
- Larrère R. 1991. L'écologie ou le geste d'exclusion de l'homme. pp. 173-196 In Roger A. & Guéry F., *Maîtres & protecteurs de la nature*. Champ Vallon ed.
- Larrère C. & Larrère R. 2009. *Du bon usage de la nature: Pour une philosophie de l'environnement*. Collection Champs essais. Flammarion ed.
- Larrère C. & Larrère R. 2015. *Penser et agir avec la nature. Une enquête philosophique*. La Découverte ed. 336p.
- Lepart J., Marty P., Fonderflick J. 2010. Naturalité ou biodiversité ! Quels enjeux de conservation, quels modes de mise en œuvre ? In : *Biodiversité, naturalité, humanité, pour inspirer la gestion des forêts* (D. Vallauri, J. André, J.C. Génot, J.P. De Palma, R. Eynard-Machet, eds.), éditions Tec et Doc, Paris, 73-80.
- Lévêque C. 2007. À propos de l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire : l'économie de l'environnement à l'épreuve des faits. *Natures Sciences Sociétés*, 15 : 77-80.
- Lévêque C. 2013. *L'écologie est-elle encore scientifique ?* Éditions Quæ, Versailles, 144 p.
- Lévêque C. 2017. *La biodiversité avec ou sans l'homme*. Éditions Quæ, Versailles, 128 p.
- Lévêque C., Muxart T., Abbadie L., Weil A., Van der Leeuw S. 2003. L'anthroposystème : entité structurelle et fonctionnelle des interactions sociétés-milieu. In : *Quelles natures voulons-nous ?* (C. Lévêque, S. Van der Leeuw, eds.), éditions Elsevier, Paris, 110-129.
- Lévêque C., Van der Leeuw S. (eds.) 2003. *Quelles natures voulons-nous ? Pour une approche socioéconomique du champ de l'environnement*. Elsevier, Paris.
- Luginbuhl Y. 2012. *Mise en scène du monde. Construction du paysage européen*, éditions CNRS.
- Marion L. 2013. L'Ibis sacré est-il une menace réelle pour la biodiversité ? Etude à long terme de son régime alimentaire en zone d'introduction comparativement à son aire d'origine. *C. R. Biologies*. 336(4), April 2013 : 207-220.
- Mathevet R. & Guillemain M. 2016. *Que ferons-nous des canards sauvages ? Chasse, nature et gestion adaptative*. QUÆ Versailles.
- Mathieu N. & Jollivet M. 1998. *Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui*. Association des ruralistes français, Paris.
- Micoud A. 2005. La biodiversité est-elle encore naturelle ? *Écologie et politique*, 30, 17-25.
- Morandi B. 2014. *La restauration des cours d'eau en France et à l'étranger : de la définition du concept à l'évaluation de l'action. Éléments de recherche applicables*. Thèse de Doctorat Sciences Humaines et Sociales, mention Géographie, ENS de Lyon - Université de Lyon.
- Moscovici S. 1972. *La société contre nature*, Union générale d'édition, Paris, 381 p.
- Neige P., 2015. *Les événements d'augmentation de la biodiversité. Radiations évolutives dans le registre fossile*. ISTE Editions.
- Pavé A. 2007. *La nécessité du hasard*. EDP Sciences, Paris, 186 p.

- Picon B. 1996. Du bon usage de la menace. Chronique des représentations de la nature en Camargue. *Études rurales*, 141 :143-156.
- Schnitzler A., Génot J.C., Wintz M. 2008. Espaces protégés : de la gestion conservatoire vers la non-intervention. *Courrier de l'environnement de l'Inra*, 56 : 29-43.
- Tronchère-Cottet M. 2010. *La perception des bras morts fluviaux : le paysage, un médiateur pour l'action dans le cadre de l'ingénierie de la restauration. Approche conceptuelle et méthodologique appliquée aux cas de l'Ain et du Rhône*. Thèse université Lyon III, 361 p.